

Impôt sur le revenu

de ma région habitent à 300 milles du cabinet d'un spécialiste et doivent une fois ou deux par mois engager des frais élevés pour se faire soigner. A l'heure actuelle, l'un des habitants de ma circonscription ne peut déduire ce genre de dépenses. Peut-être qu'avec l'adoption du projet de loi, il pourra le faire. C'est là un aspect très positif du projet de loi.

Pourquoi alors ne pas continuer dans cette voie? Pourquoi ne pas véritablement répondre aux besoins de la population? La mission du gouvernement n'est-elle pas précisément de s'occuper de la population, de lui faciliter la tâche et non pas de lui mettre des bâtons dans les roues comme c'est le cas avec le projet de loi. Il y a encore bien du chemin à faire pour mettre en place un système fiscal cohérent.

Je voudrais vous donner un autre exemple. Dans ma région, bien des agriculteurs ont un second emploi, surtout les jeunes agriculteurs. Ils veulent avoir une ferme, mais il leur faut un deuxième emploi pour payer les factures. Dans bien des cas, la totalité du revenu de leur second emploi sert à financer l'exploitation agricole. Ils investissent cet argent, dans des machines, dans la mise en culture de nouvelles terres, dans l'achat de bétail, bref, dans ce qui constituera leur capital par la suite. Ils font des sacrifices pour améliorer leur exploitation, ce dont le pays profite au bout du compte. Et pourtant, la loi de l'impôt sur le revenu les pénalise.

• (1250)

Si le montant du revenu de leur second emploi dépasse 50 p. 100 du revenu qu'ils tirent de leur exploitation, ils peuvent simplement déduire ce que l'on appelle «la perte agricole restreinte», dont le plafond est de \$5,000. Chacun sait que dans le secteur agricole, surtout lorsque l'on lance une exploitation, \$5,000, ce n'est rien. Même si la perte agricole restreinte a été indexée à l'inflation, le système n'en est pas plus juste pour autant. Elle devrait s'élever à \$20,000 et non à \$5,000, comme c'est le cas actuellement. Le coût de revient des exploitations agricoles a progressé à une telle vitesse depuis cinq ans, qu'il faut absolument faire quelque chose pour aider les agriculteurs, et notamment les nouveaux agriculteurs qui doivent avoir un second emploi pour faire en sorte que leur exploitation soit rentable.

Le C-139 pourrait au moins reconnaître les injustices de la loi de l'impôt sur le revenu. Le montant de la perte agricole restreinte pourrait être relevé et être indexé. Le gouvernement pourrait aussi relever le plafond du revenu d'autres sources. Faute d'encourager les investissements dans ce secteur important de l'économie, surtout pour les jeunes agriculteurs, personne ne voudra plus se lancer en agriculture. L'âge moyen des agriculteurs au Canada est très élevé, puisqu'il avoisine 50 ans. Il faut que nous attirions dans le secteur agricole des jeunes et la seule façon de le faire, c'est de leur faciliter les choses, en rendant une belle entreprise attrayante et en encourageant les jeunes agriculteurs au lieu de présenter des mesures législatives qui les découragent et qui les obligent à quitter la terre.

Je tiens à rappeler au gouvernement qu'il a trois devoirs essentiels envers les Canadiens. Tout d'abord, il doit veiller à ce que les lois qui les régissent soient comprises de tous. C'est là un principe fondamental très simple qui devrait aller de soi. Deuxièmement, le gouvernement doit encourager la population

à prendre des initiatives qui améliorent leur sort et qui améliorent le sort de la nation par voie de conséquence. Troisièmement, le gouvernement doit veiller à créer des conditions favorables à des initiatives de la sorte. Je prends les exploitants agricoles de ma région en exemple.

Le C-139 ne traduit aucun des ces principes et il n'améliore en rien la législation actuelle. Le gouvernement devrait montrer l'exemple en matière de gestion et non pas obliger la population à dépendre de lui.

M. Lorne McCuish (Prince George-Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-139, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu. Le 7 décembre dernier, le gouvernement a fini par présenter la mesure relative à l'impôt sur le revenu nécessaire pour mettre en application le budget de novembre 1981. Il lui a donc fallu 389 jours pour préparer ce bill, un document monstre de 600 pages. Il paraît, monsieur le Président, que si l'on donne suffisamment de machines à écrire à suffisamment de singes, ces derniers pourront, avec le temps et selon la loi de la moyenne, créer un chef-d'œuvre. Le gouvernement possède sûrement assez de machines à écrire et, nous le savons, suffisamment de singes. C'est donc tout simplement que le temps lui a manqué, monsieur le Président.

Le budget de novembre 1981 a subi quatre révisions importantes, soit le budget initial lui-même, le budget modifié de décembre 1981, la version de juin 1982 et celle du 27 octobre 1982. De plus, certains points ont été précisés et des modifications mineures ont été apportées à plusieurs reprises, comme dans le cas des avantages sociaux des employés en janvier 1982. Le budget inadmissible de novembre 1981 a non seulement fait l'objet de nombreuses consultations en dehors de la Chambre, mais il a aussi été débattu à la Chambre. Sur ce point, j'aimerais reconnaître au ministre des Finances (M. Lalonde) tout le mérite qui lui revient et dire que je lui sais gré d'avoir parcouru tout le pays pour sonder l'opinion publique. Seul le temps nous dira, monsieur le Président, si le ministre en a tenu compte.

Ce budget présente beaucoup de lacunes. J'espère que le ministre des Finances va donner suite aux propositions de mes collègues et appliquer les correctifs voulus avant que le bill soit renvoyé au comité. Le gouvernement semble écouter et consulter les gens, mais malgré les changements qu'il a apportés, il n'a pas réglé tous les problèmes. A vrai dire, l'ex-ministre des Finances aurait mieux fait, au lieu de perdre tant de temps et de se donner tant de mal, d'admettre son erreur, d'abandonner son budget pour repartir de zéro. Ni l'ancien ni l'actuel ministre des Finances n'a voulu procéder de la sorte, et c'est pourquoi l'économie est en déroute.

Le projet de loi C-139 est la mesure fiscale la plus complexe depuis la réforme fiscale de 1971. Je l'ai épiluché, monsieur le Président, et j'aimerais profiter de l'occasion pour soulever quelques points touchant les Canadiens. Ce sont les gens à revenus faibles et moyens qui subiront le plus durement les contrecoups du bill. Ce sont ces mêmes Canadiens qui sont les victimes des mesures prises par ce gouvernement libéral depuis quinze ans. Il ne profiteront guère d'une baisse des taux d'impôt marginaux et perdront proportionnellement plus à la suite de la désindexation partielle.